REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 16

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 7 Septembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Sept du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trente-Et-Un du mois d'Août, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Etaient présents: MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVAULT Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ;

HUILLET Pierre-Jean; LAUDEBAT Olivier; LESCOUTE Roger; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule; BERNAD Nathalie; COLORADO Béatrice; CORONADO Danièle; CUILHE Sandrine; DUBARRY

Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

<u>Etaient absents :</u> M. LARROQUE Jean-François

Mme CRESCENT Sylvie

Excusés : Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule

Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme TROUILH Françoise M. LARRIEU Bernard a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean M. ROUDIER Pascal a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule M. PELARREY a donné procuration à M. BASTIANINI Jean-Pierre

Mme Pierre-Jean HUILLET a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023 étant approuvé.

Délibération N° D41/2023

Code 7-5 Vote : Unanimité

Demande de subvention au titre des amendes de police 2023

M. le Maire explique qu'en 2023, la commune a procédé à 16 325,90 € de travaux de sécurisation de la voirie, par de la signalisation horizontale, 2 500€, verticale, 1 789,90€, et divers aménagements, 12 036€. Qu'à ce titre, la commune peut bénéficier d'une part des sommes prélevées au titre des amendes de police. En 2023, ce montant s'élève à : 5 877,19€. M. le Maire propose de l'autoriser à solliciter ce montant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2023.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire, Roger LESCOUTE (65)

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le Date de transmission en Préfecture :